

avez fait de la question. Ce qui importe, ce ne sont pas les démêlés politiques dans ce cas particulier, mais plutôt de procéder régulièrement et en se fondant sur de solides précédents. Votre décision dans le présent cas constituera un précédent très important lorsqu'il s'agira de régler la procédure des comités à l'avenir.

**M. l'Orateur:** Loin de moi l'idée de restreindre le débat sur la question, mais j'ai écouté les arguments de l'honorable président du Conseil privé, du député de Peace River (M. Baldwin) et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Pour aider les députés à décider si la question doit être débattue plus longuement, je dirai que les arguments du député de Peace River et du député de Winnipeg-Nord-Centre m'ont impressionné. D'autre part, je sais que la question intéresse particulièrement les députés qui sont membres du comité.

Serait-il utile de poursuivre le débat pour des raisons de procédure? Je me le demande. Le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) m'a déjà exprimé ses vues la semaine dernière.

Je doute qu'il vaille la peine de poursuivre la discussion.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** J'aurais quelques observations à formuler. Elles seront brèves, mais les remarques du président du Conseil privé m'obligent à les faire.

Permettez-moi de signaler l'opportunité de débattre cette question aujourd'hui. L'objection soulevée par le président du Conseil privé vise le contenu du cinquième rapport du comité permanent des transports et communications, notamment la partie du rapport qui concerne la recommandation du comité selon laquelle la décision de la Commission des transports relative au service-voyageur ferroviaire à Terre-Neuve devrait être différée jusqu'après le 15 avril. Le comité pourrait ainsi présenter sa recommandation finale à la Chambre. C'est opportun, monsieur l'Orateur, parce que c'est aujourd'hui le vingtième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Je remercie les députés de leur aimable réaction. J'invite une fois de plus le ministre des Transports (M. Hellyer) et ses collègues à venir à Terre-Neuve goûter,

dans le *Newfie Bullet*, les joies et les avantages d'une promenade à travers la province. Après avoir rappelé au président du Conseil privé que nous commémorons aujourd'hui le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, j'aimerais aussi lui signaler que demain, c'est le premier avril. Ce n'était probablement pas nécessaire.

Le comité permanent des transports et des communications discute cette affaire de long et en large depuis l'automne dernier. Le deuxième rapport du comité, dont on a déjà parlé, a donné lieu à certains conflits à la Chambre. Le 10 décembre dernier, j'ai posé à ce propos la question de privilège qui, selon Votre Honneur, était fondée, et l'affaire fut déferée au comité permanent des privilèges et des élections. Le troisième rapport du comité permanent figure toujours au *Feuilleton* et doit faire l'objet de délibérations à la Chambre.

Si le président du Conseil privé, en sa qualité de leader à la Chambre, avait accédé à notre requête de présenter cette question pour qu'elle soit débattue, nous ne serions pas dans cette position aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre le député et lui demander de suivre le bel exemple qu'ont donné jusqu'à maintenant les autres députés qui ont participé au débat et qui ont limité leurs propos à la procédure, afin de permettre à la présidence de rendre une décision.

Le député doit se rendre compte que la Chambre n'est pas saisie du rapport en ce moment. La motion n'a pas été proposée. Le seul point contesté est de savoir si la présidence va permettre que la motion soit mise aux voix. Il n'y a pas lieu de faire l'historique du rapport. Le député devrait s'en tenir aux trois points que j'ai demandé aux députés d'examiner en vue de conseiller la présidence. Ainsi, je serai mieux en mesure de rendre une décision plus tard cet après-midi.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, j'allais justement commenter la première partie de votre décision. A aucun moment des délibérations du Comité il n'a été question que cette affaire soit *sub judice*. La chose n'a pas été proposée pendant le débat qui a abouti au deuxième rapport du comité des transports, alors que la substance de la décision de la Commission canadienne des transports sur les transports ferroviaires à Terre-Neuve a été débattue. Il n'en a pas été